



34ÈME CONFÉRENCE ANNUELLE DU CREDAF

ECHANGE DE RENSEIGNEMENTS ET NUMÉRISATION: OPPORTUNITÉ ET DÉFIS POUR L'ÉLARGISSEMENT DE L'ASSIETTE FISCALE

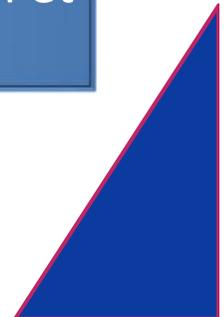
Yaoundé, Cameroun
10 – 13 juin 2019

Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales

www.oecd.org/tax/transparency



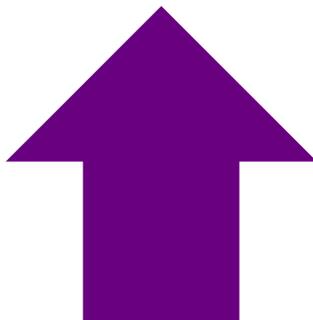
Résumé



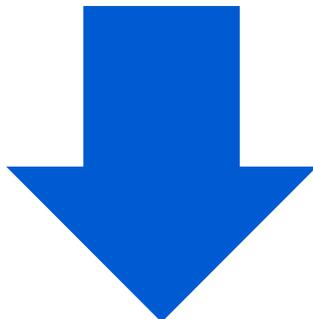


LA COOPÉRATION FISCALE INTERNATIONALE

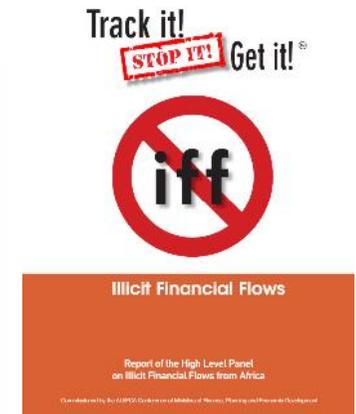
Les faits: l'évasion fiscale et les autres FFI sont un problème en Afrique



L'Afrique a reçu 46,1 milliards de dollars d'aide internationale au développement en 2012



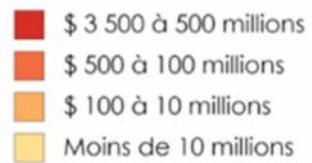
L'Afrique perd chaque année plus de 50 milliards de dollars par des flux financiers illicites (argent gagné, transféré ou utilisé illégalement).



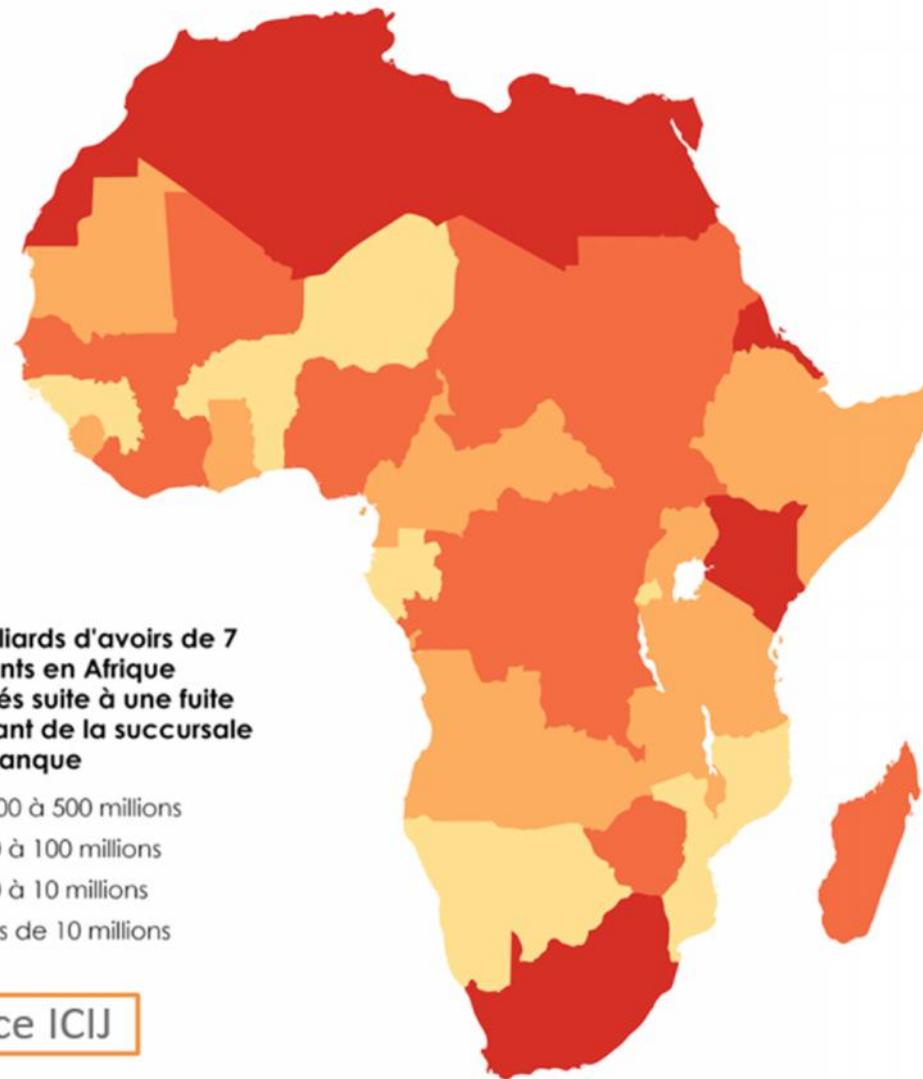


Un exemple concret

**\$ 13 milliards d'avoirs de 7
500 clients en Afrique
divulgués suite à une fuite
provenant de la succursale
d'une banque**

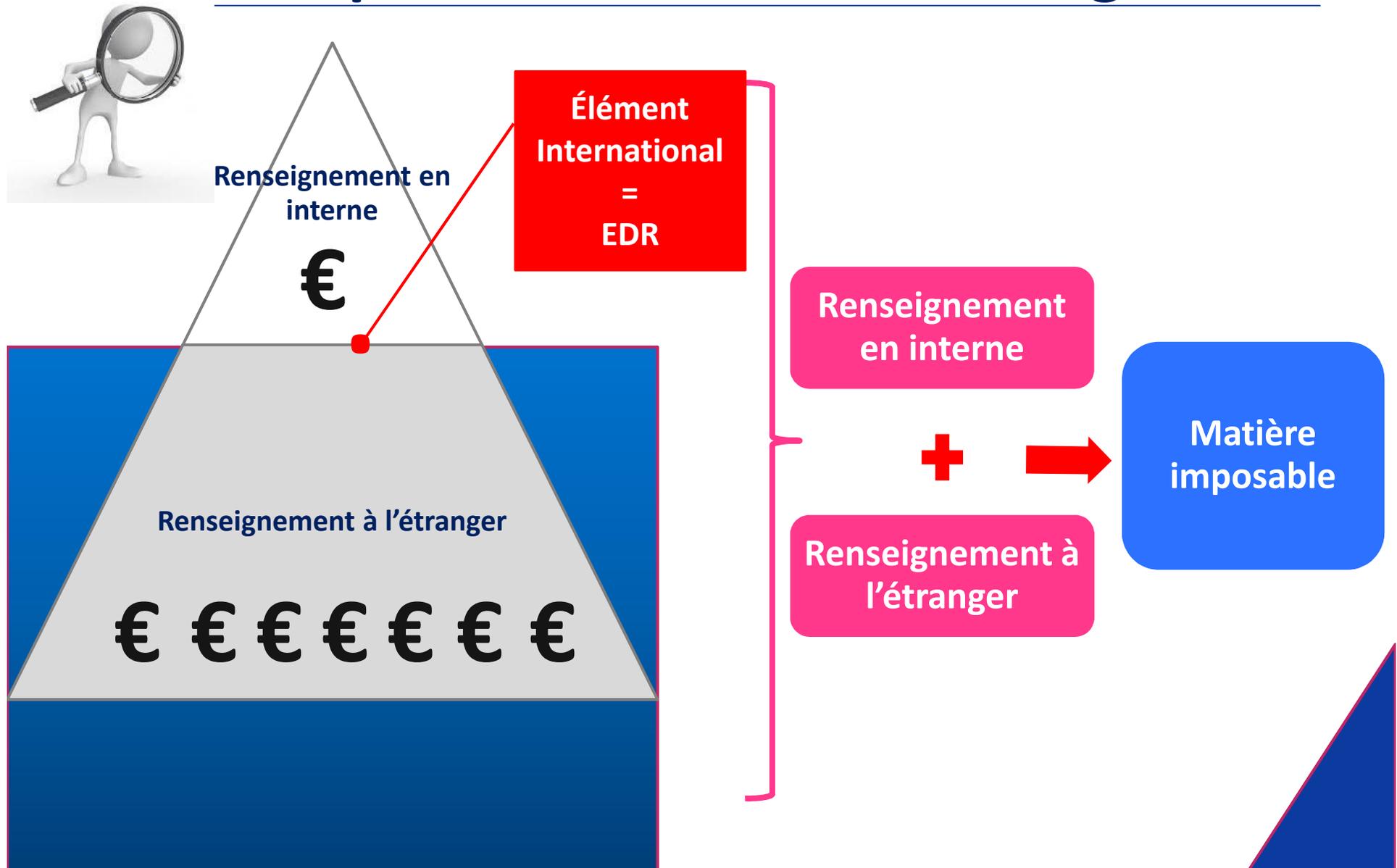


Source ICIJ





La partie invisible de l'iceberg



L'abus fiscal constitue une part importante des FFI

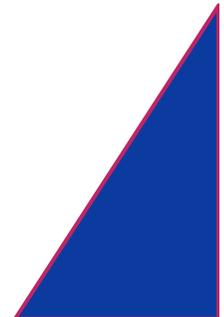
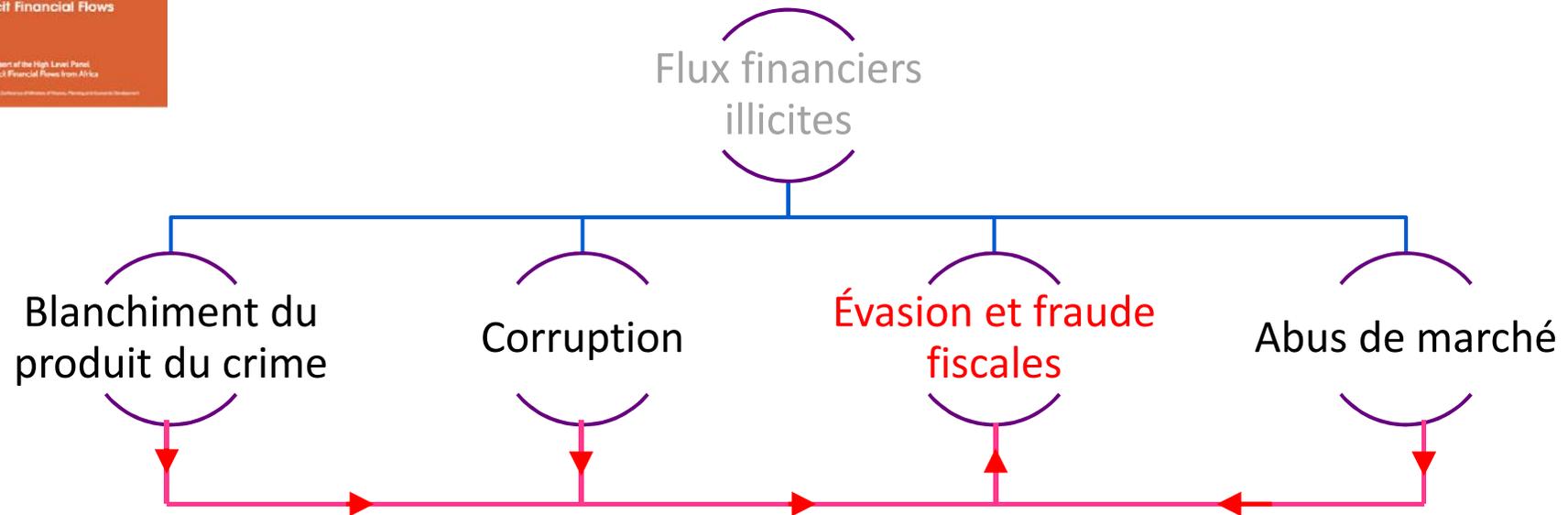
Track it!
STOP IT! Get it!



Illicit Financial Flows

Report of the High Level Panel
on Illicit Financial Flows from Africa

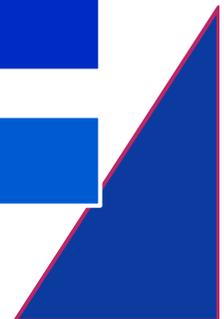
Prepared for the African Union, Addis Ababa, Ethiopia, 2014





Pourquoi la coopération fiscale internationale est-elle importante?

- Amélioration de la transparence fiscale au plan interne
- Réponse mondiale coordonnée
- Construction de réseaux de pairs avec les autres juridictions
- Effet dissuasif sur l'évasion fiscale
- Protection de l'assiette fiscale
- Développement de l'économie
- Renforcement de la cohésion sociale





L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS



Différents types d'échange de renseignements

Échange de renseignements sur demande

Échange spontané de renseignements

Échange automatique de renseignements

Contrôles fiscaux simultanés

Contrôles fiscaux à l'étranger

Échange à l'échelle d'un secteur d'activités

Échange de renseignements sur demande

Jurisdiction A

Jurisdiction B



Demande

Réponse

Autorité compétente de A

Autorité compétente de B

Quels renseignements ?

« Potentiellement pertinents » pour permettre l'administration ou l'exécution des législations fiscales nationales d'une autre juridiction fiscale, ou pour exécuter les dispositions d'une convention fiscale pertinente, par exemple les informations de propriété (légal et bénéficiaire effectif), les archives comptables et les informations bancaires.

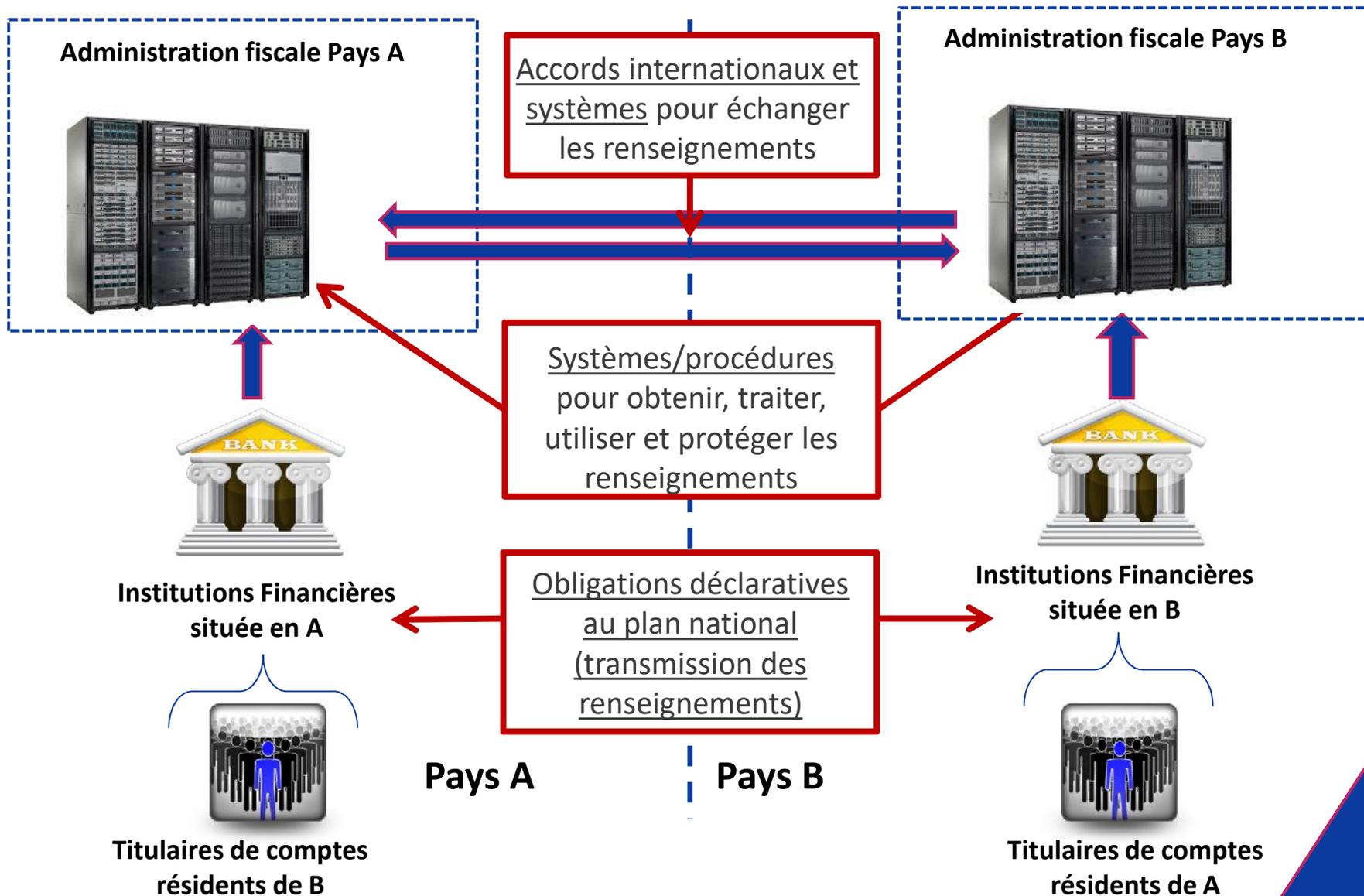


Diverses sources de renseignements dans B



Vérificateurs de A

Échange automatique de renseignements

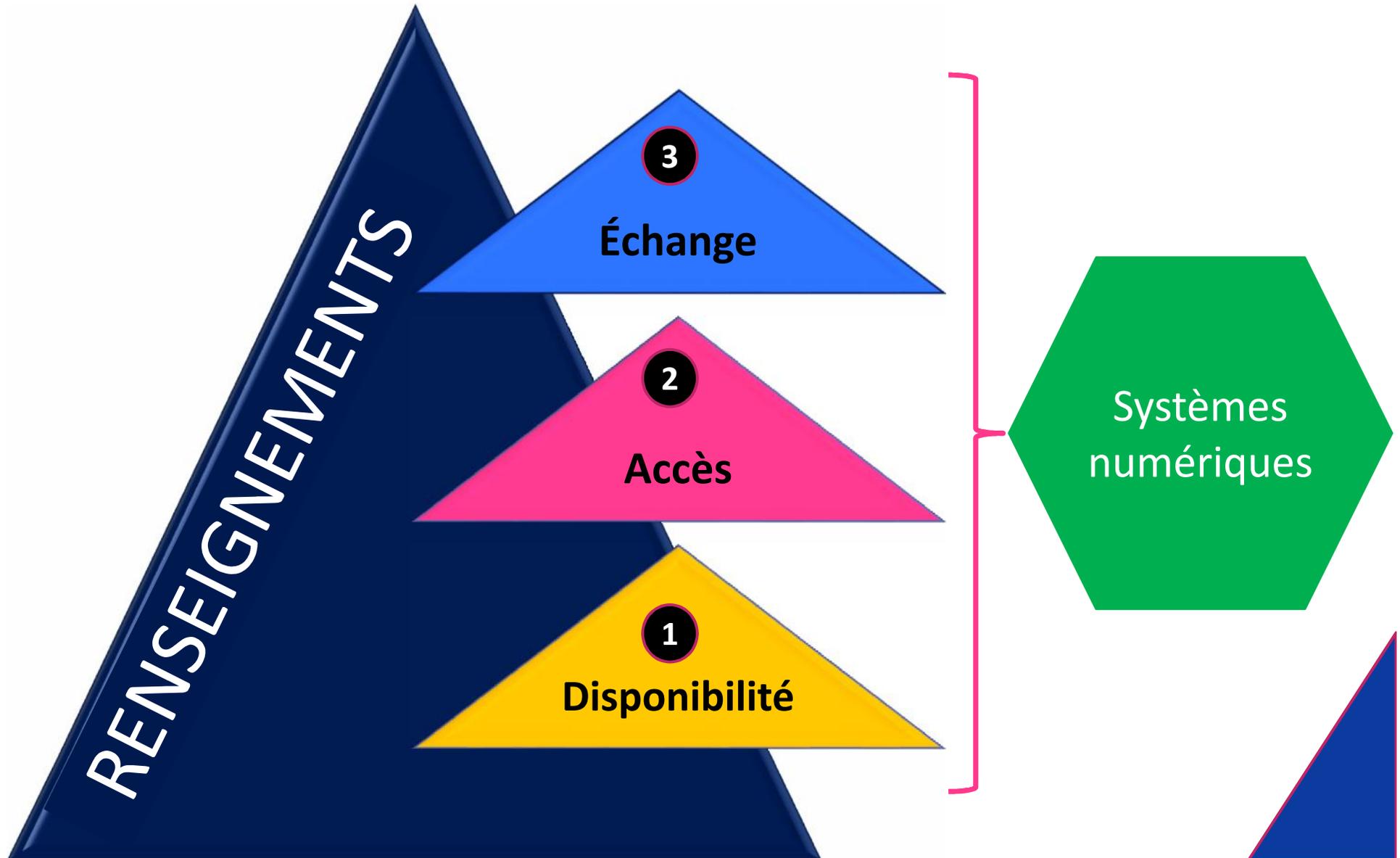




LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS

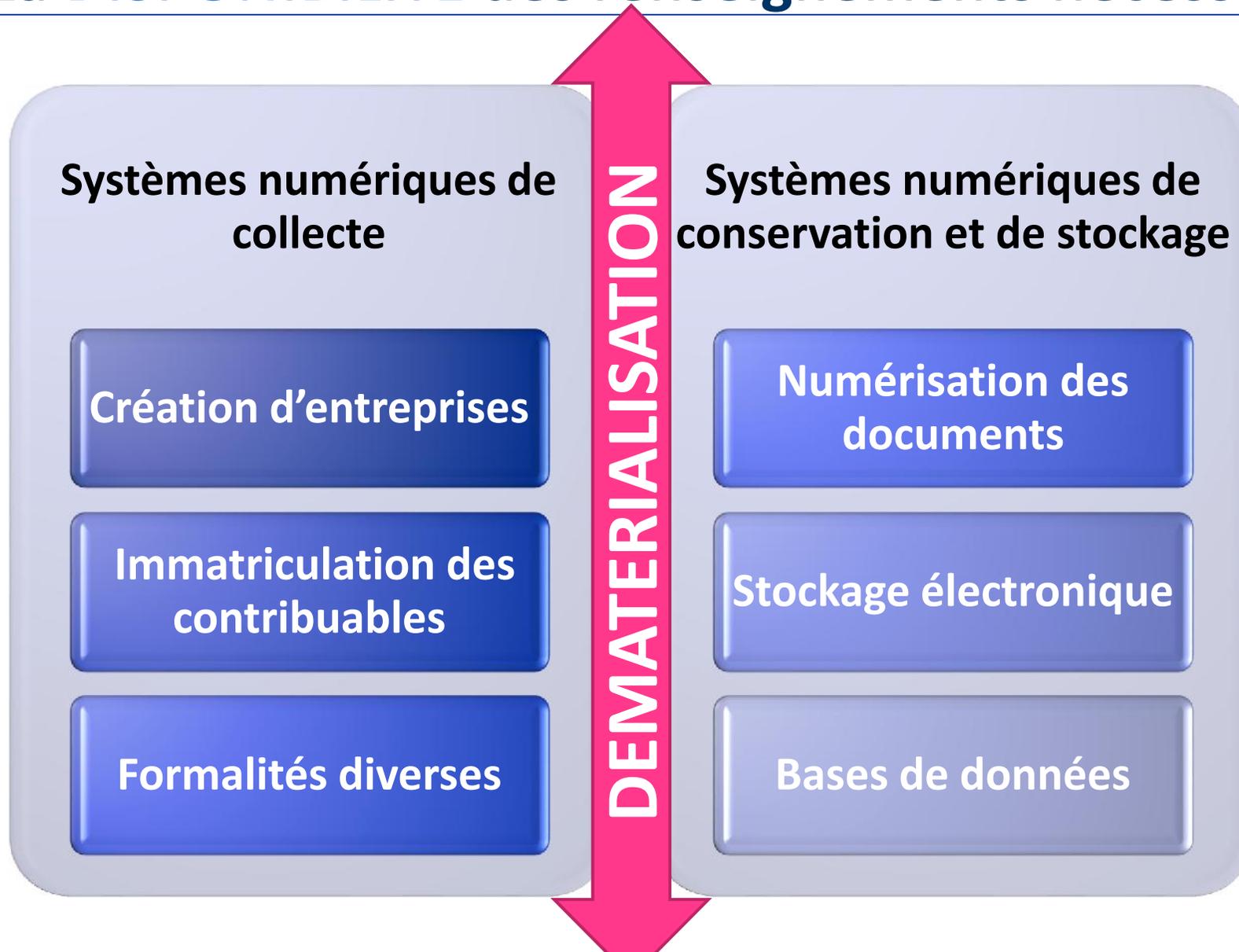


L'échange de renseignement nécessite...





La **DISPONIBILITÉ** des renseignements nécessite...





La numérisation facilite l'**ACCÈS** aux renseignements

DEMATERIALISATION

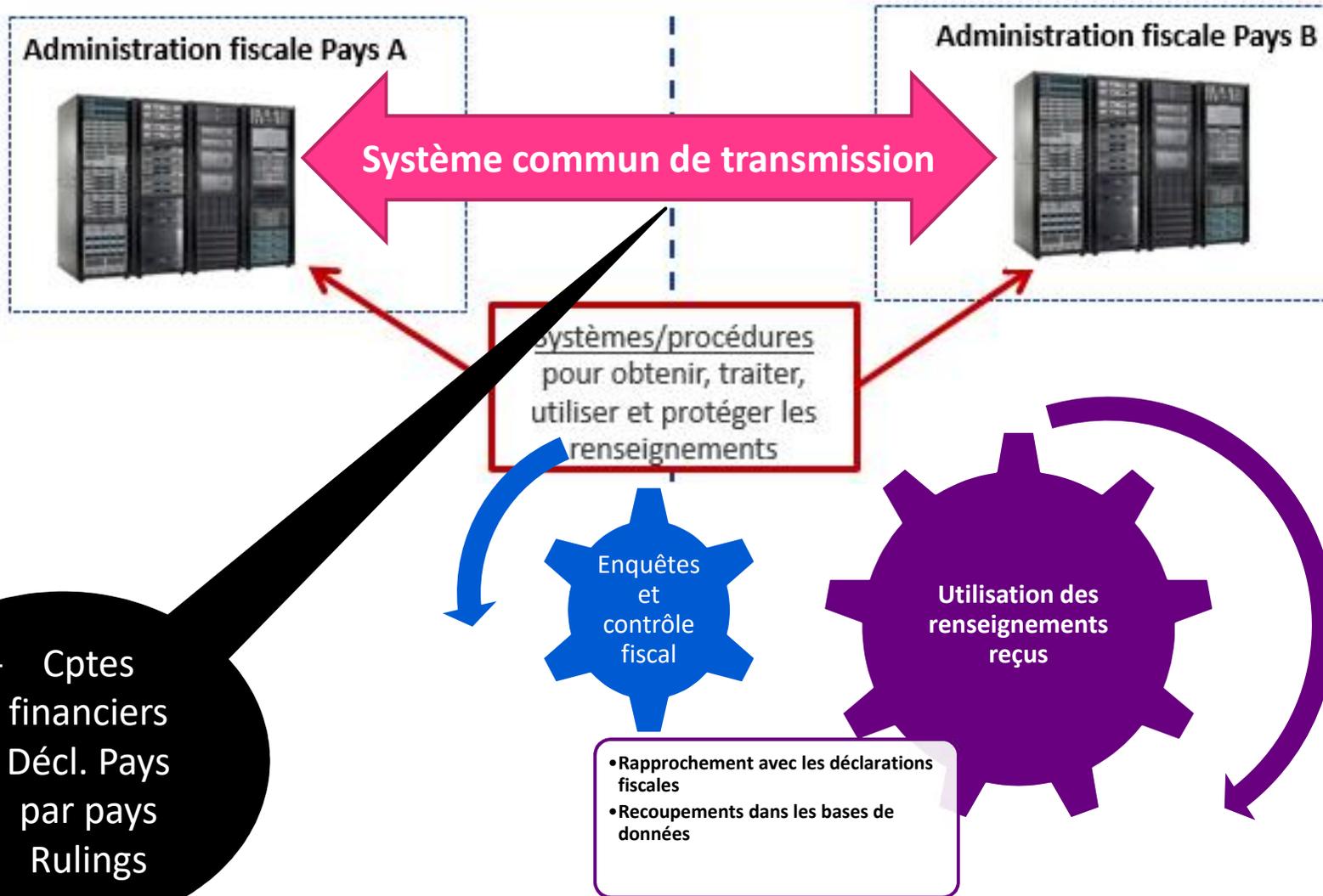
Systemes automatisés de transmission et de réception des renseignements

- Accès électronique par l'administration fiscale aux bases de données diverses
- Interfaces entre les systèmes de l'administration fiscale et ceux des autres organismes publics et privés
- Exemples : douanes, registre des sociétés, renseignements bancaires, actes notariaux, immatriculation des véhicules, police aux frontières, identification nationale

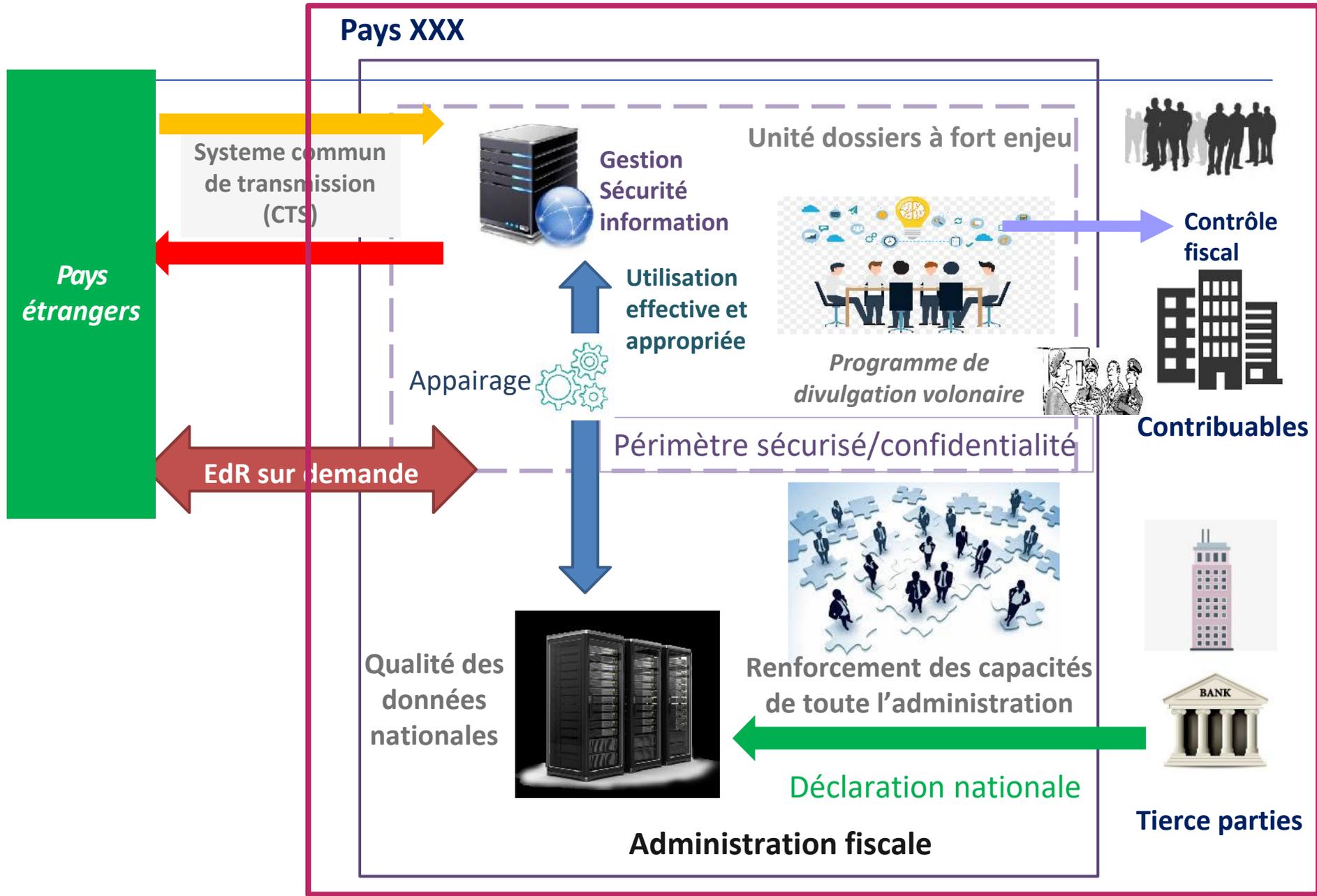


La numérisation comme moyen d'ÉCHANGE de renseignements

Échange automatique



- Cptes financiers
- Décl. Pays par pays
- Rulings





L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS : UNE OPPORTUNITÉ D'ÉLARGISSEMENT DE L'ASSIETTE FISCALE À SAISIR



Le Forum mondial assure la veille



Membres du CREDAF

Bénin, Belgique, Burkina Faso, Cameroun, Cambodge, Canada, Côte d'Ivoire, Djibouti, France, Gabon, Haïti, Liban, Madagascar, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie,

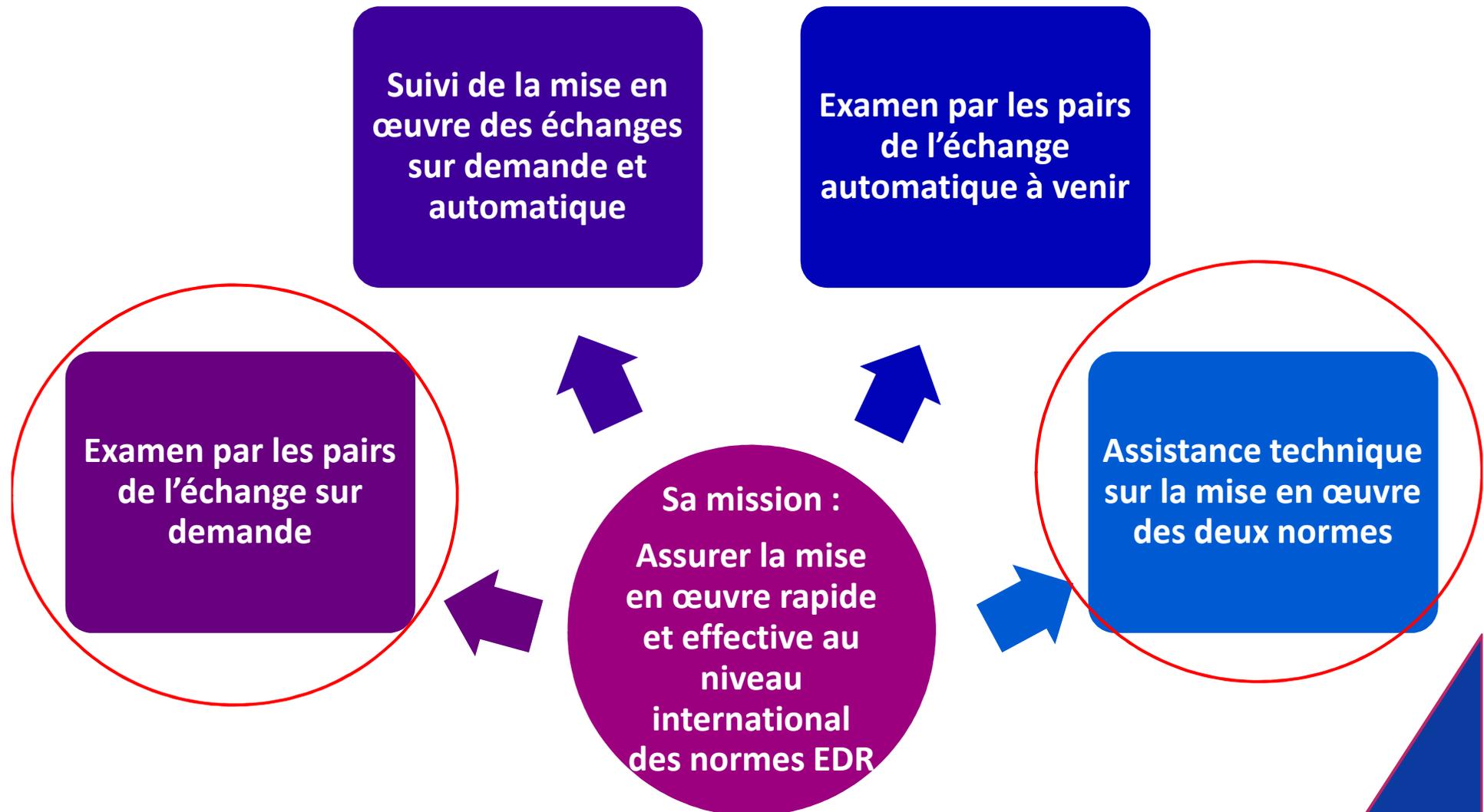
Cette carte est à titre illustratif et sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier et du tracé des frontières et limites internationales

Created with mapchart.net ©

Déjà 154 juridictions membres dans le monde (29 en Afrique)



Le Forum mondial assure la veille





Pourquoi une Initiative pour l'Afrique?

Les bénéfices de l'EDR sont relativement inconnus ou sous-estimés en Afrique

- Dimension Internationale des contrôles fiscaux peu intégrée par les vérificateurs
- Forte dépendance à l'IS ... Et nombre important de filiales de sociétés étrangères (multinationales)

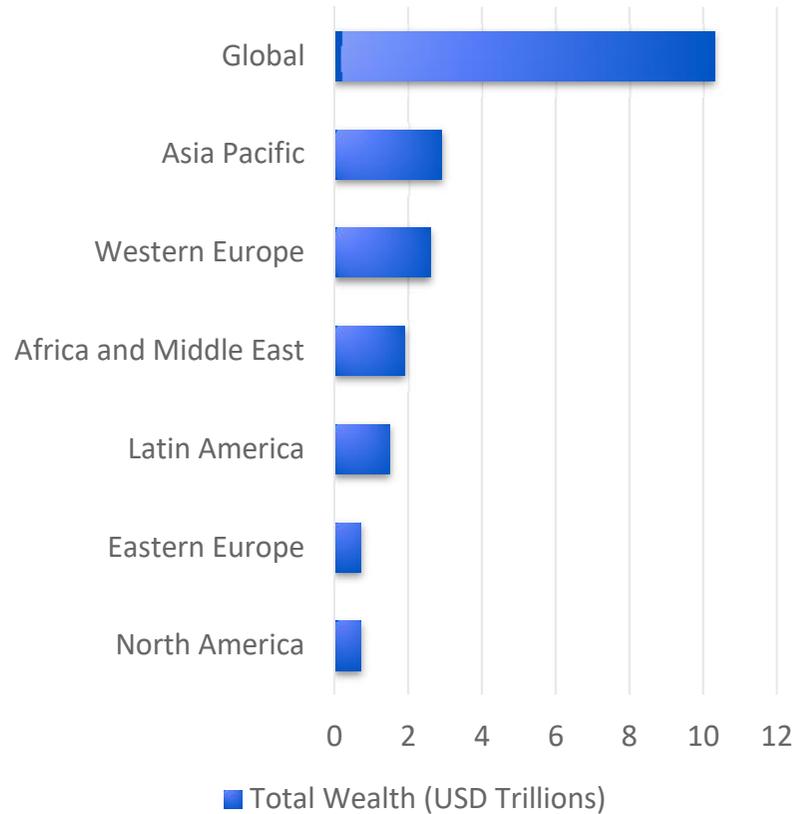
Faible culture d'échange de renseignements

- En 2013 l'Inde a envoyé 1265 demandes de renseignements, plus que toutes les demandes jamais envoyées par tous les pays africains réunis

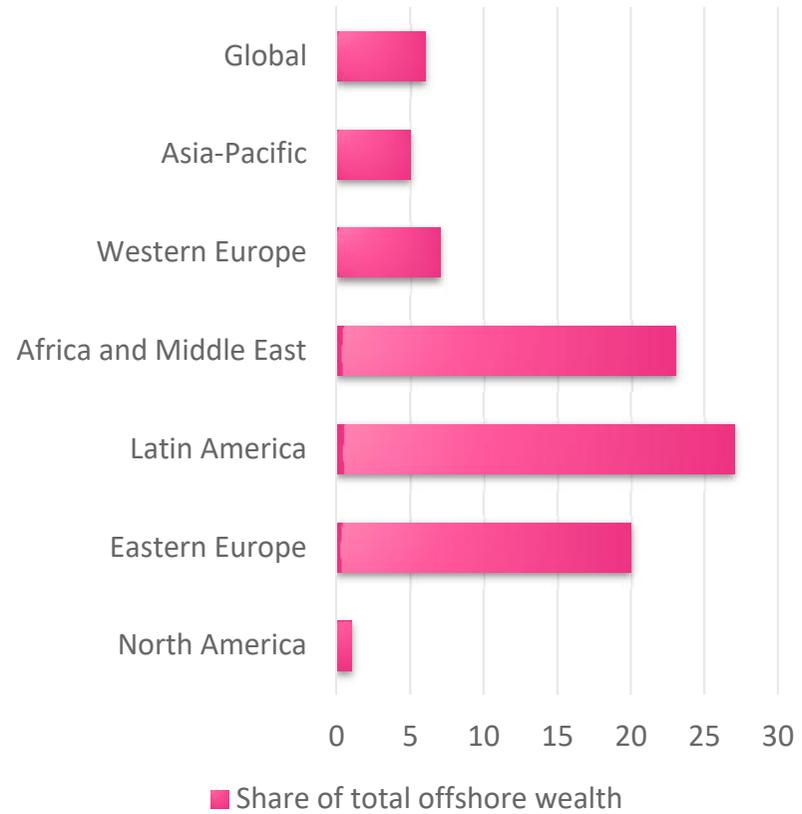


La matière imposable est offshore, 2016

**Total Offshore Wealth
(USD Trillions)**



**Share of total wealth
offshore (%)**





L'Initiative Afrique du Forum mondial

La stratégie
de
l'Initiative
Afrique

Développer les capacités des pays Africains

Sensibiliser le politique et accroître l'engagement en Afrique

- Participation à des réunions de haut niveau en Afrique
- Rencontre avec le ministre des Finances et les hauts fonctionnaires pour le lancement de chaque programme d'accompagnement
- Un appel à agir pour lutter contre les flux financiers illicites à travers la coopération fiscale internationale - Déclaration de Yaoundé - Nov. 2017
- Travailler avec les organisations Africaines sur un agenda de transparence fiscale en Afrique
- Renforcement du cadre juridique pour garantir la disponibilité et l'accès à toute information pertinente à des fins fiscales
- Améliorer l'organisation des administrations fiscales et mettre en place des unités d'échange de renseignements dotées des outils appropriés
- Former les fonctionnaires et les vérificateurs des impôts pour assurer une utilisation efficace des instruments d'échange de renseignements pour lutter contre les FFIs et augmenter le mobilisation des ressources nationales



Contenu de l'Initiative Afrique

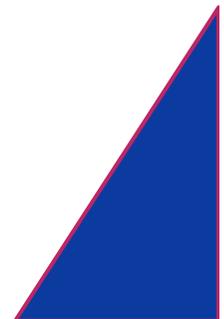
**Renforcement de la lutte
contre l'évasion fiscale
internationale et soutien à la
mobilisation des ressources
publiques en Afrique**



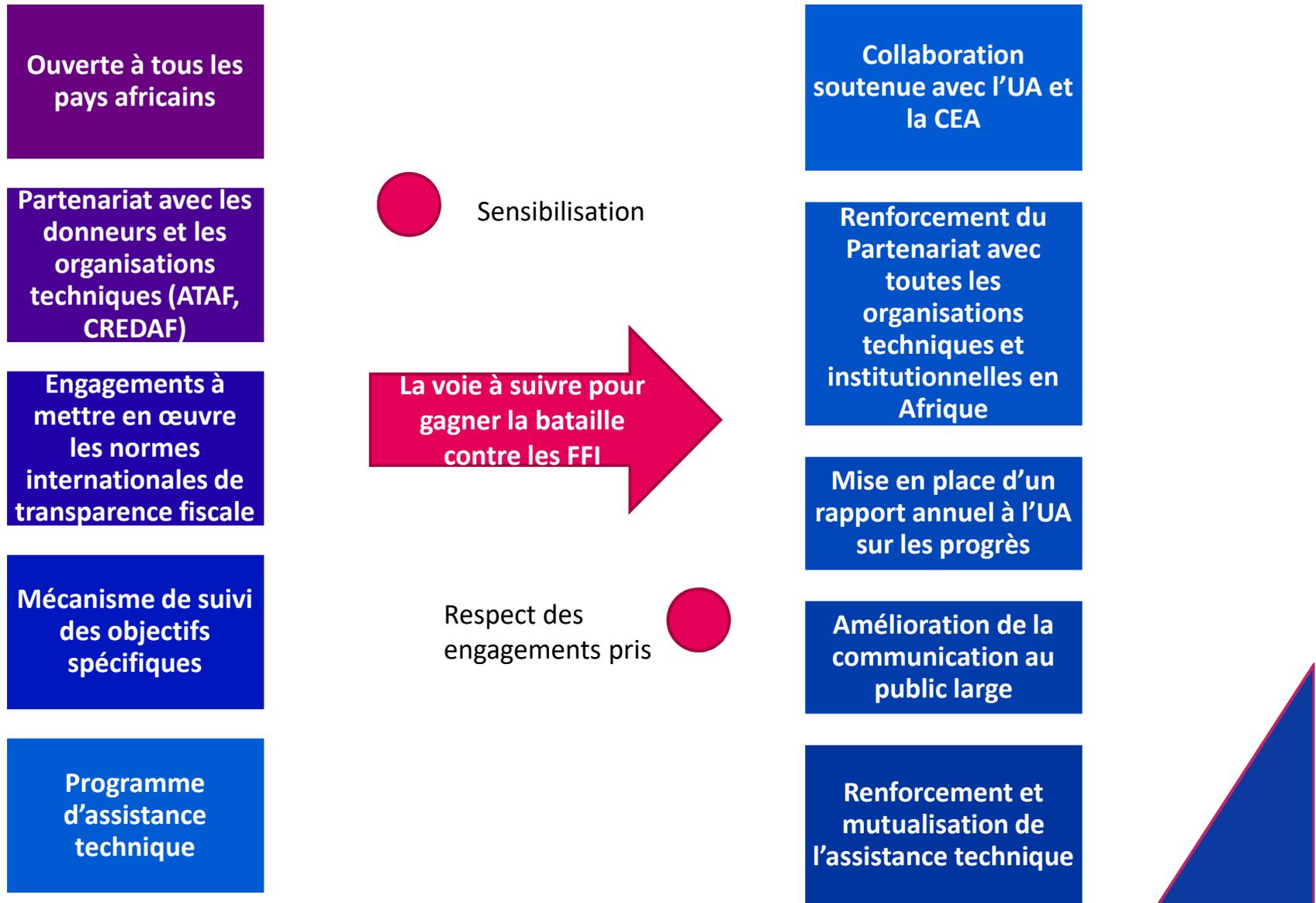
**Une combinaison de cibles
spécifiques et mesurables à
atteindre durant l'Initiative**



**Développer durablement et
de manière concrète la
transparence et l'échange de
renseignements en Afrique**



Logique d'intervention de l'Initiative Afrique



Objectifs 2015-2017

Les exigences minimales pour permettre une coopération fiscale efficace : sans cela aucun échange de renseignements efficace

1. Mettre en place une unité d'échange de renseignements fonctionnelle au sein de l'administration fiscale avec des ressources adéquates.
2. Déléguer la fonction d'autorité compétente du ministre des finances au niveau opérationnel.
3. Élargissement du réseau de partenaires en matière d'échange de renseignements grâce à la signature de la Convention multilatérale.
4. Accroître le recours à la coopération fiscale en faisant un nombre minimal de demandes de renseignements aux pays partenaires (au moins 30 demandes).
5. Mesurer l'impact des échanges de renseignements en surveillant les revenus supplémentaires générés par les demandes envoyées.

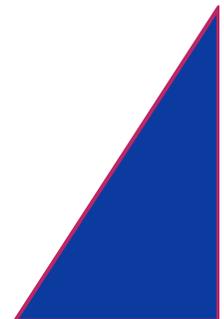
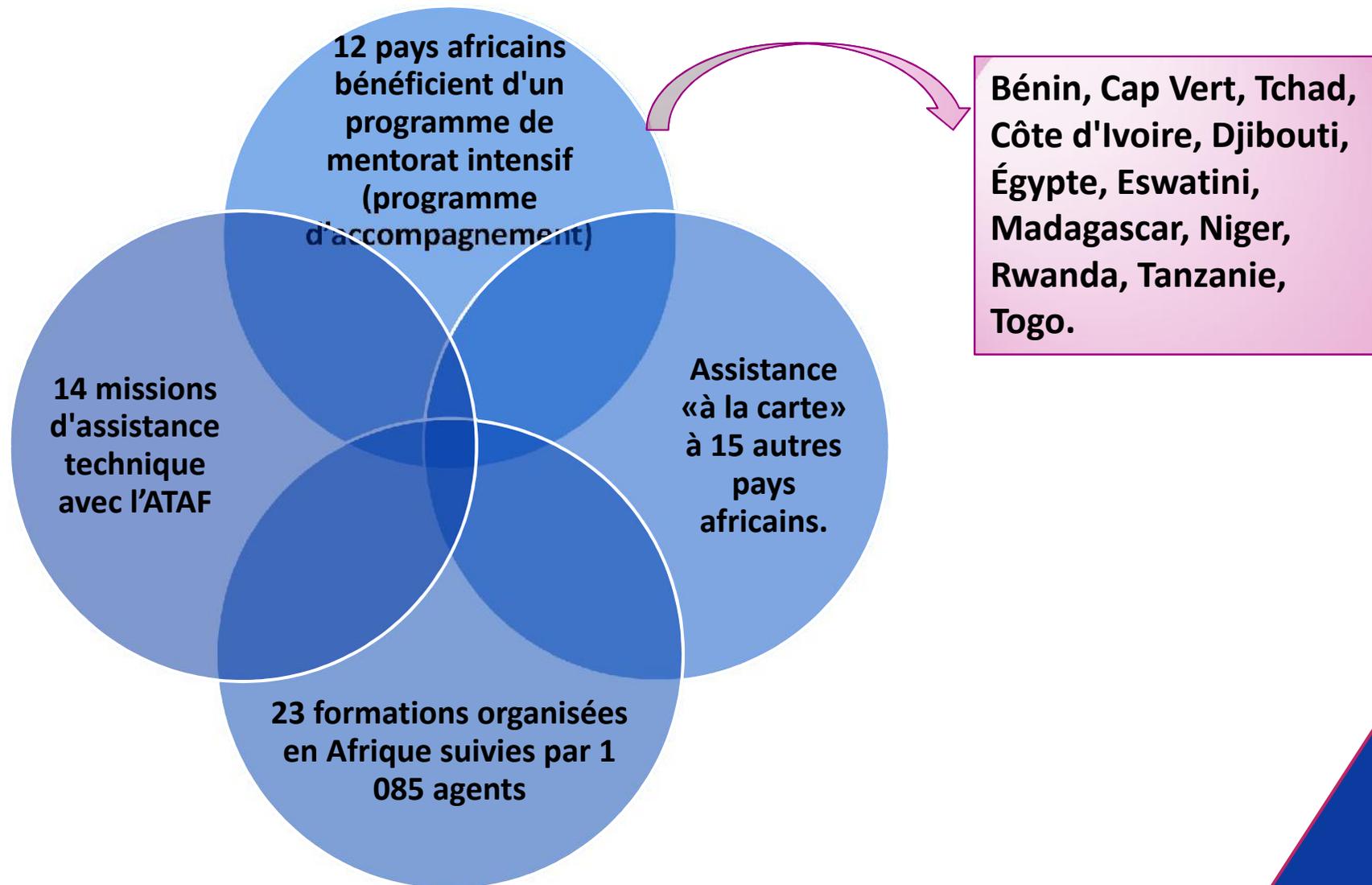
Programme de travail 2018-2020

La coopération fiscale en Afrique se développe et s'accélère pour intégrer également les préparatifs en vue de l'échange automatique

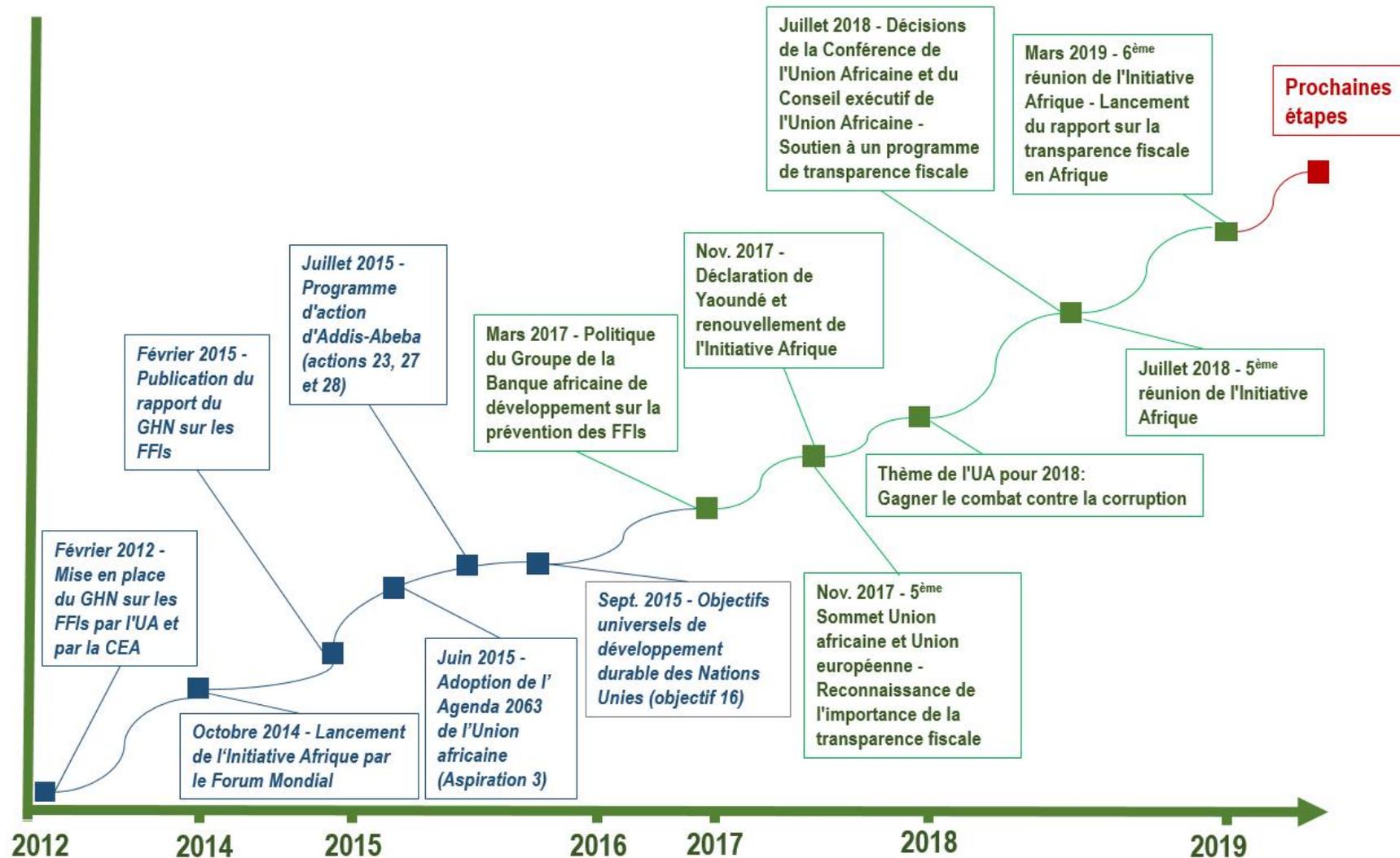
1. Atteindre les objectifs 2015-2017 pour les nouveaux membres.
2. Définition et mise en œuvre d'une stratégie de coopération fiscale pour lutter contre l'évasion fiscale internationale.
3. Prendre des mesures en vue de la mise en œuvre de la norme d'échange automatique, notamment en effectuant un diagnostic du cadre en matière de confidentialité et de protection des données des membres.
4. S'engager à lancer l'échange automatique dans un délai raisonnable pour un nombre critique de pays africains.



4 ans d'Assistance Technique

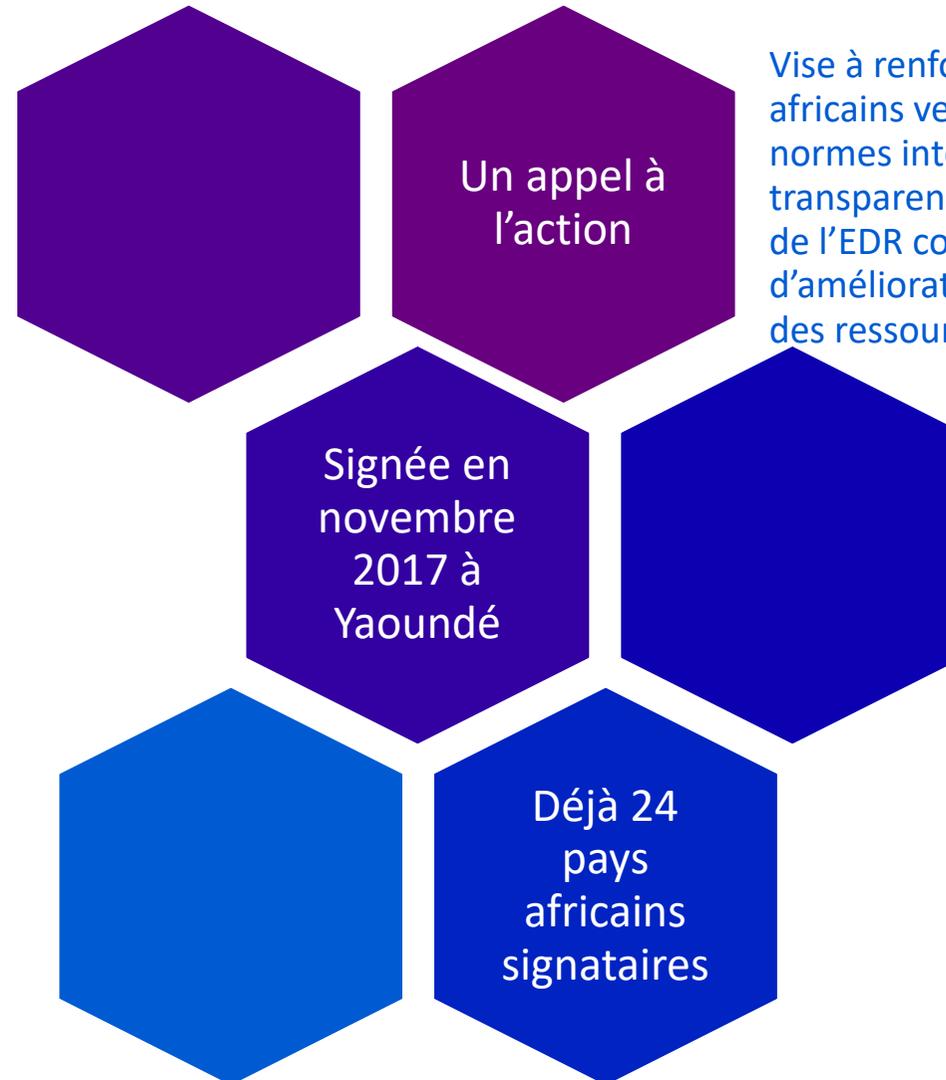


D'une Initiative Afrique à un agenda Africain

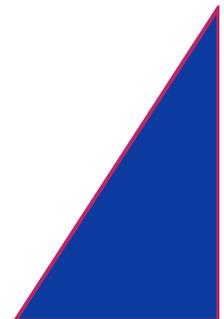




La Déclaration de Yaoundé



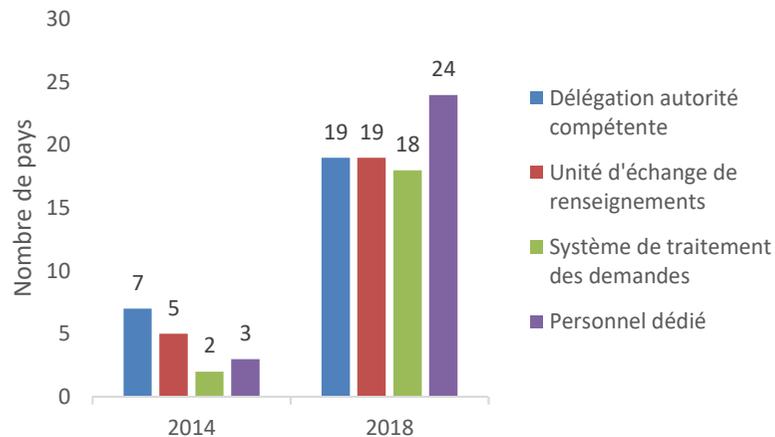
Visé à renforcer les efforts des pays africains vers la mise en œuvre des normes internationales de transparence fiscale et l'utilisation de l'EDR comme outil d'amélioration de la mobilisation des ressources publiques



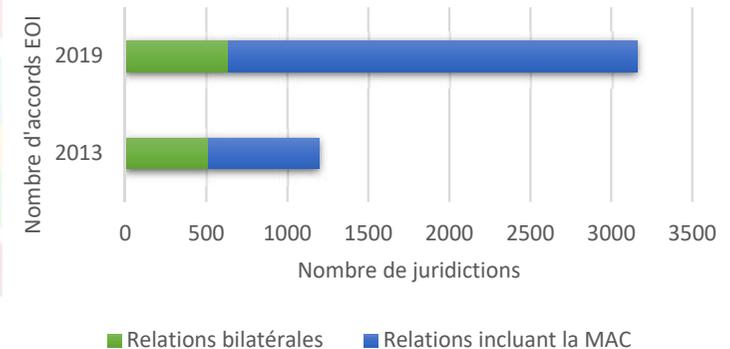
Un Rapport de progrès 2018

Faits majeurs

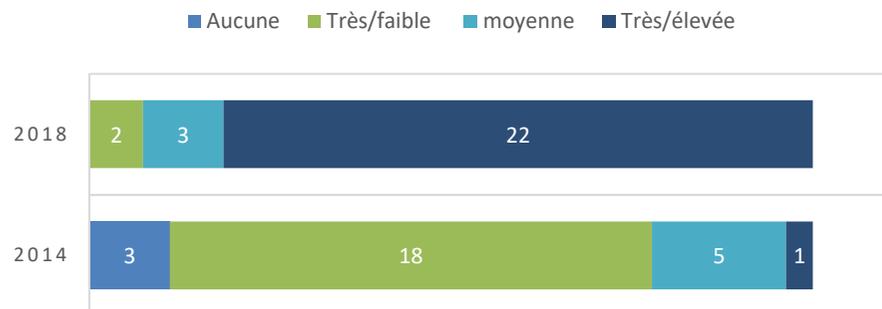
Évolution de l'infrastructure d'EDR



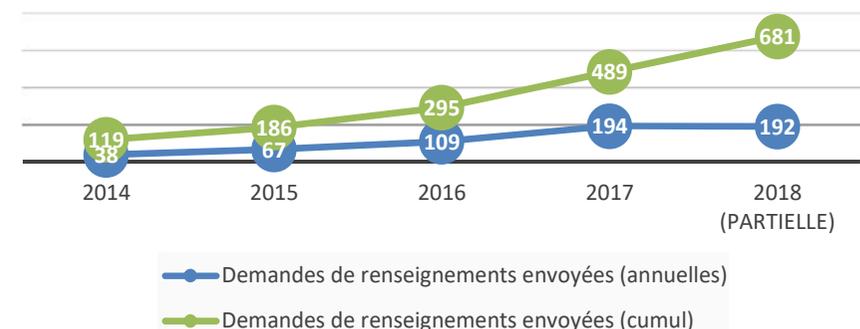
Relations d'échange de renseignements en 2013 et 2019



Niveau de priorité de l'EOI pour les administrations fiscales



Demandes de renseignement envoyées



Un Rapport de progrès 2018



Faits majeurs

TOGO



En 2016, le Togo a reçu une demande d'ER d'un partenaire conventionnel. Les enquêtes menées par l'administration fiscale togolaise pour répondre à la demande ont permis de détecter des activités inconnues de la part d'un contribuable dissimulé. 1 million USD d'impôts détournés a été récupéré.

TUNISIE



En 2018, la Tunisie a reçu une réponse d'un partenaire d'ER, qui a confirmé l'existence d'un compte bancaire à l'étranger, non déclaré et utilisé pour dissimuler des actifs. Cela a généré près de 2 millions USD d'impôts supplémentaires.

OUGANDA



L'Ouganda a recouvré plus de 14 millions USD d'impôts grâce à l'ER sur la période 2015 - 2018, après avoir envoyé ses premières demandes en 2014.

Un Rapport de progrès 2018

Faits majeurs



Pays	Année du premier AEOI	Nombre de partenaires auxquels chaque juridiction a envoyé des informations en 2018
Seychelles	2017	54
Afrique du Sud	2017	57
Ile Maurice	2018	54
Ghana	2019	-
Nigéria	2019	-
Maroc	Projet pilote avec la France	-
Egypte	Projet pilote avec le Royaume-Uni	-

Qui suis-je?

2018: échange automatique avec 35 pays, informations concernant 2 millions de comptes détenus auprès de 7 000 institutions financières. Échanges prévus avec 80 pays en 2019

SUISSE

Un Rapport de progrès 2018

Faits majeurs

Programmes de régularisation volontaire: 500 000 contribuables, 95 milliards USD



Nigéria

« Voluntary Assets and Income Declaration Scheme (VAIDS) », 1er juillet 2017 - 31 septembre 2018. 30 milliards de nairas (82,6 millions USD) et a fait croître le fichier des contribuables de 14 millions à 19 millions.

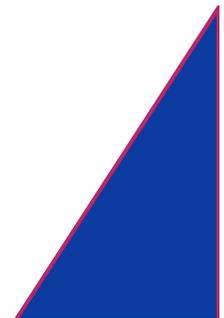
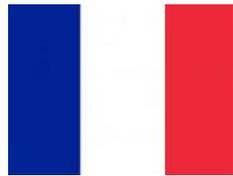
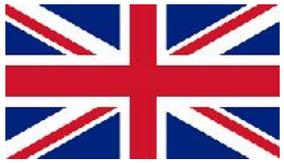


Afrique du Sud

Programme spécial de divulgation volontaire octobre 2016 - mars 2017: 283 millions USD.

1,5 milliards USD de recettes fiscales dans le cadre de trois Programmes de divulgation volontaire dont le premier a été lancé en 2010.

Seulement possible grâce aux partenaires de l'Initiative Afrique





DES QUESTIONS?



VISITEZ LE SITE WEB DU FORUM MONDIAL:
WWW.OECD.ORG/TAX/TRANSPARENCY